DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

En exercice: 53

Présents: 37

∷ AUBERVILLIERS ⑤

N°041

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 09 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent: BOUCHA Safia.

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT

Madame Marie-Amélie ANQUETIL

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Katalyne BELAIR

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Nadège NIFEUR

Madame Christiane DESCAMPS

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Jean-Paul GILLY

Madame Fatima YAOU

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Solène DA SILVA

Madame Maryse EMEL

Madame Nabila DJEBBARI

Madame Marie-Pascale REMY

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Soizig NEDELEC

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Samuel MARTIN

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric SCHROEDER

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Approbation d'une convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association "Villes des Musiques du Monde" fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu la délibération n°132 du 08 juillet 2019 portant sur l'attribution d'une subvention relative à la création de nouveaux espaces de travail, d'action culturelle et de diffusion et d'un chapiteau au Fort d'Aubervilliers;

Vu la délibération n°210 du 20 novembre 2019 fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Commune d'Aubervilliers et Villes des Musiques du Monde dans le cadre du projet d'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n°112 du 20 juillet 2020 portant sur l'attribution d'une subvention relative à l'achat de matériels scéniques, d'instruments et matériels destinés aux activités liés au Chapiteau ;

Vu la délibération n° 35 du 24 mars 2022 portant sur des travaux d'aménagement et l'achat de matériels techniques et scéniques nécessaires au développement des activités dans le chapiteau et ses annexes au Fort d'Aubervilliers.

Vu le projet de convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association « Villes des Musiques du Monde » fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement ;

Vu le budget communal;

Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre son soutien à l'association «Villes des Musiques du Monde dans le cadre de la pérennisation de l'association au Fort d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représente les activités de l'association «Villes des Musiques du Monde» sur le territoire d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 50 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR)

DELIBERE:

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement de 70 000 (soixante-dix mille euros) à l'association « Villes des Musiques du Monde » pour financer différents

travaux visant la pérennisation de son installation au Fort d'Aubervilliers.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association « Villes des Musiques du Monde » fixant les modalités de participation de chaque partie.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 13/03/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230309-lmc129760-DE-1-1

Publiée le : 13/03/23

Certifiée exécutoire: 13/03/23

Le Maire,